République Française Département de la Creuse Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest Envoyé en préfecture le 01/02/2023

Reçu en préfecture le 01/02/2023

Publié le

ID: 023-200067189-20230131-BC20230104-DE

BC2023/01/04

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2023 - Délibération n° BC2023/01/04

Objet: PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE SECURISATION D'UNE PORTION DU SENTIER DU « BOIS DES BŒUFS » ET DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU CONTRAT BOOST'TER.

L'an deux mille vingt-trois, le 31 janvier, à seize heures trente, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire, à l'espace Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 23 janvier 2023, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents:

GAUDY Sylvain – GRENOUILLET Jean-Yves – LAPORTE Martine – MALIVERT Jacques – SIMON-CHAUTEMPS Franck.

Etaient excusés: GAILLARD Thierry et NOURRISSEAU Pierre-Marie.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents			Votants			
8	6	6					
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote		
6	-	-	-	-	H		

Envoyé en préfecture le 01/02/2023

Reçu en préfecture le 01/02/2023

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2020/07/31 en date du 29 Publiére 2020 déléguant at communautaire le pouvoir d'« autoriser toutes les demandes de subvention ID; 023-200067189-20230131-BC20230104-DE

communes et d'approuver les plans de financements correspondants, ainsi que toute modification de ceux-ci, en conformité avec les autorisations budgétaires ou en vue de faire confirmer des financements permettant l'inscription ultérieure des opérations au budget. »;

Le Président expose les éléments suivants :

Le projet consiste à mettre à niveau et à sécuriser les équipements d'une portion d'environ 3 kilomètres du sentier « Le Bois des Bœufs » le long de la rivière « La Mourne », à proximité du bourg de la commune de Bourganeuf. Ce sentier pédestre de 14 kilomètres est inscrit au titre de l'intérêt communautaire de statuts de la Communauté de communes. Il est inscrit au PDIPR du Département de la Creuse et bénéficie du Label Qual'Iti Creuse. Ce parcours de pleine nature à l'orée du bourg offre à ces nombreux usagers un cadre paysager de qualité, propice aux activités de pleine nature.

Pour permettre la continuité de cette offre de qualité, les travaux vont consister à remplacer des passerelles et des escaliers et à installer de nouveaux panneaux informatifs.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération serait le suivant :

Dépenses prévisionnelles (en	€ HT)	Recettes prévisionnelles (en € HT)		% Recettes
Achat et installation de passerelles		Conseil départemental –	42 000€	6 0%
et d'escaliers		Contrat « Boost'ter »		
Achat et installation de panneaux	6 000€	Autofinancement Com Com	28 000€	40%
Total dépenses HT	70 000€	Total recettes HT	70 0000€	100%

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau communautaire, dans le cadre de ses délégations :

- → Approuve le plan de financement de l'opération présentée ci-avant,
- → Autorise M. Le Président à déposer les demandes de financements correspondantes auprès du Conseil départemental de la Creus,
- → Autorise M. Le Président à signer tout autre document nécessaire à la bonne exécution de la présence décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits, Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président, Sylvain GAUDY.

Le Président